



Compte-rendu de la Réunion du Vendredi 4 novembre 2011 à 10h00

Présents : M. Paul MASSEROT, M. Thierry ROBIN, M. Claude LANGEVIN, M. Yves LEBRUN (Suppléant de M. Claude LANGEVIN), M. Robert GESLOT, M. Daniel CLIMENT, M. Thierry MASSOT, Mme Suzanne CHOISNET (Suppléante de M. Guy DEVER), M. Roger MAROT, M. Jacques LECORNE, M. Louis BONNEAU, M. Thierry LEMEE, M. Philippe BOURDAIS, M. Fabrice PAUMARD, M. Jacques MAIGNAN, M. Didier MARQUET.

Absent : M. Gérard BELLAYER, M. Louis LECOISSIER.

Excusés : M. Guy DEVER, M. Claude GEORGET, M. Jean-Bernard LE GALLIOT, Mme Annette CHESNEL, M. Daniel MARQUET, Mme Joëlle GAUDIN.

Secrétaire de séance : M. Jacques LECORNE

Assistait également à la réunion :

- M. Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière des Syndicats

Point sur l'avancement des travaux CRE et hors CRE

Nicolas BOILEAU fait le point sur l'avancement des travaux CRE.

> Débroussaillage (Lot 1)

Linéaire concerné : ST CENERE à BONCHAMP

Entreprise retenue : Association GENIE

Le débroussaillage est terminé, il reste à réaliser les plantations courant novembre.

> Abreuvoirs + Ouvrages (Lot 2)

Entreprise retenue : SNTP SALMON

Embâcles : ST CENERE + FORCE+ ARGENTRE

- Ouvrages :
- La Grande Courbe à BREE : Mini-seuil maçonné
 - Le Bourg à NEAU : Recharge seuils et épis rocheux (Travaux complémentaires à ceux réalisés en 2010)
 - Le Bourg à ST CENERE : Démantèlement clapet + déversoir ; Réduction du lit car surlargeur ; Remplacement du déversoir par un seuil en S ; Ecoulement en rive gauche à la place de l'ancien clapet.
 - La Valette à ST CENERE : Mini-seuil en amont des frayères de la Fédération de pêche pour permettre réalimentation naturelle des frayères
 - Souffrette à FORCE / ENTRAMMES : Arasement du déversoir béton remplacé par 2 mini-seuils
 - Pochard à BONCHAMP : Abreuvoirs ; Stabilisation de l'île déjà formée ; retalutage des berges ; arasement déversoir remplacé par un radier. Le lit de la Jouanne est redessiné.
 - Montaigu et La Place à ARGENTRE : Travaux qui seront réalisés courant novembre 2011

M. MAIGNAN souhaiterait revenir sur le problème d'assèchement du puits qui s'est posé sur le site de Pochard.

Nicolas BOILEAU explique que le propriétaire du Moulin de Pochard s'est inquiété pendant les travaux, de l'assèchement de son puits. Les travaux sur le site de Pochard ne sont pas la cause de l'assèchement du puits, puisque le niveau d'eau n'a pas été modifié depuis 2008. Après une période de pluie, le niveau d'eau du puits est remonté alors que celui de la rivière n'a pas bougé.

M. Le Président en profite pour aborder le sujet de l'assèchement des nappes phréatiques et des zones humides. Les nappes phréatiques sont plus basses que les rivières, la baisse du niveau de la nappe est consécutive à la moindre pluviométrie et n'a rien à voir avec les travaux et l'abaissement des ouvrages. Les zones humides quant à elles, peuvent s'assécher l'été pour retenir l'eau durant l'hiver, elles jouent un rôle d'éponge.

Des travaux complémentaires ont eu lieu sur le site des Bordeaux, suite à un affaissement des berges, un enrochement maçonné a été réalisé.

Concernant les travaux hors CRE, Nicolas BOILEAU indique qu'un reprofilage de lit de ruisseau a eu lieu à STE GEMMES, ces travaux ont été réalisés par la SARL LEMEE GAUTHEUR.

Avenant n° 1 au marché SNTP SALMON (Abreuvoirs et ouvrages)

Nicolas BOILEAU évoque les soucis rencontrés lors de chantiers du Bourg et de la Valette à ST CENERE, de Souffrette à FORCE et de la Grande Courbe à BREE.

Des matériaux supplémentaires ont été nécessaires, notamment pour stabiliser l'accès de la pelle (fond du lit de rivière trop meuble) et pour stabiliser les berges nouvellement créées. En effet, les matériaux extraits du lit et mis en berge (dépôts sableux et vaseux) se sont révélés trop souples et peu cohérents et ont nécessité des enrochements

supplémentaires pour assurer leur maintien en berge. De plus, des embâcles nouveaux ont été retirés à proximité de chantiers déjà réalisés, en profitant de la présence de la pelle.

.Tranche 1 : Barrage du bourg à ST CENERE

➤ Fourniture et mise en place d'encrochement :	4 140,00 € HT	soit 4 951,44 € TTC
➤ Fourniture et mise en place de granulats :	2 040,00 € HT	soit 2 439,84 € TTC
➤ Fourniture et mise en place de béton dosé à 300kg :	480,00 € HT	soit 574,08 € TTC

.Tranche 3 : Barrage de la Valette à ST CENERE

➤ Fourniture et mise en place d'encrochement :	597,60 € HT	soit 714,73 € TTC
➤ Fourniture et mise en place de granulats :	600,00 € HT	soit 717,60 € TTC

.Tranche 4 : Barrage de Souffrette à FORCE

➤ Fourniture et mise en place d'encrochement :	3 200,40 € HT	soit 3 827,68 € TTC
➤ Fourniture et mise en place de béton dosé à 300kg :	1 680,00 € HT	soit 2 009,28 € TTC

.Tranche 5 : La Grande Courbe à BREE

➤ Fourniture et mise en place d'encrochement :	1 510,20 € HT	soit 1 806,20 € TTC
--	---------------	---------------------

.Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures

➤ Embâcles supplémentaires à ST CENERE :	1 000,00 € HT	soit 1 196,00 € TTC
➤ Embâcles supplémentaires à FORCE :	1 625,00 € HT	soit 1 943,50 € TTC

Total des travaux supplémentaires : 16 873,20 € HT soit 20 180,34 € TTC

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 87 834,24 € TTC à 108 014,58 € TTC.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en mai 2011 avec la SNTP SALMON
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier

M. CLIMENT propose que ces aléas soient prévus dans les futurs marchés de travaux sur les ouvrages avec des options d'encrochements supplémentaires.

Engagement CRBV pour 2011-2013

La région des Pays de la Loire soutient la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants par le contrat régional de bassin versant (CRBV) établi en lien avec un SAGE approuvé.

Pour le SAGE Mayenne, ce contrat, d'une durée de 3 ans, est établi par le Conseil Général de la Mayenne, structure « chef de file » pour la mise en œuvre du SAGE, l'élaboration et le suivi du contrat régional. Celui-ci sera établi pour la période 2011-2013. Les opérations non réalisées sur cette période ne pourront être inscrites dans un nouveau contrat.

En réponse à l'appel à projets réalisé fin 2010, les opérations suivantes en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont proposées au contrat régional :

Opérations	Montants TTC	Subventions (13,9 % TTC)
Restauration de la ripisylve et des berges	325 300 €	45 215 €
Enlèvement d'embâcles	18 000 €	2 500 €
Abreuvoirs	71 200 €	9 896 €
Suivi indicateurs	25 200 €	3 500 €
Communication	9 000 €	1 250 €
Restauration de la continuité	400 000 €	55 600 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- de confirmer la réalisation des opérations sus-citées sur la période 2011-2013
- de solliciter la participation financière du Conseil Régional pour ces opérations
- d'autoriser le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

Point sur l'étude relative à l'aménagement de la Jouanne dans MONTSURS

M. Le Président indique aux délégués que la rédaction définitive du dossier de Déclaration d'Intérêt Général est en cours après les diverses corrections apportées par la commune de MONTSURS, les services de la DDT et le Syndicat de Bassin.

Les principales corrections du service de la Police de l'eau portaient sur le fait de bien séparer ce qui concerne la commune de MONTSURS et le Syndicat (partie travaux, partie financière, ...) et également lister les communes impactées

par le programme de travaux et par la modification de la zone d'influence. Il s'avère dans ce cas-là que la commune de BREE est concernée par cette enquête publique, le conseil municipal de BREE devra délibérer sur le projet et être destinataire d'un dossier d'enquête. Une permanence du commissaire enquêteur sera peut être organisée sur la commune.

La Police de l'eau a souhaité qu'un projet de convention à signer avec les propriétaires de murs impactés par les travaux soit rédigé et annexé au dossier de DIG pour l'enquête publique.

Concernant les murs, M. Le Président rappelle que le Syndicat sollicitera le Tribunal administratif pour mandater un expert chargé d'effectuer les constats sur les murs juste avant le début des travaux.

Le dépôt du dossier en Préfecture est prévu fin novembre 2011, l'enquête pourrait ainsi débuter courant février 2012 pour une durée d'environ 15 jours.

Questions diverses

↳ Château de Montecler à CHATRES : Demande de curage des douves

Le nouveau propriétaire du Château de Montecler à CHATRES LA FORET a sollicité le Syndicat par courrier du 28 août dernier, pour une participation financière aux travaux de curage des douves du Château.

De nombreuses discussions avaient eu lieu avec les anciens propriétaires du château mais sans parvenir à un accord. Nicolas BOILEAU précise que ces travaux ne sont pas inscrits dans la DIG Entretien approuvé par l'arrêté du Préfet en septembre 2008.

Le propriétaire s'est rapproché du Service de la Police de l'eau pour obtenir son accord afin de réaliser ces travaux. Réglementairement, il aurait dû déposer un dossier d'autorisation mais cette démarche est très complexe avec un dossier à passer en enquête publique. C'est pourquoi, le Service de la Police de l'eau lui a proposé une solution plus simple en classant les douves en Plan d'eau. Les travaux ne sont donc plus soumis à autorisation mais à déclaration où la réglementation est simplifiée.

Le service de la Police de l'eau a donc donné son accord pour ces travaux avec deux réserves :

- installer des bassins de rétention en amont et en aval des douves
- prendre des dispositions pour empêcher la propagation de la Renouée du Japon, plante invasive difficile à éliminer et au fort pouvoir de colonisation, présente sur les berges du canal d'amenée aux douves.

Concernant la demande de participation financière, Nicolas BOILEAU rappelle que l'intervention du Syndicat nécessite que l'opération soit reconnue d'intérêt général or les douves et le canal des douves sont privés et sont identifiés désormais comme un plan d'eau. Le Syndicat n'est donc réglementairement pas autorisé à contribuer financièrement à ces travaux.

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas participer financièrement aux travaux de curage des douves et du canal d'amenée du Château de Montecler à CHATRES LA FORET.

↳ Ruisseau du Luat à ST CHRISTOPHE

Nicolas BOILEAU revient sur deux soucis rencontrés sur le ruisseau du Luat à ST CHRISTOPHE :

- Un ouvrage non autorisé a été remarqué par la Mairie sur ce ruisseau. L'envolement en amont était très important, et si une crue arrivait, cela aurait entraîné un important débordement.

Un courrier a été envoyé aux 2 propriétaires pour leur demander de procéder à l'enlèvement de ce batardeau. (Une copie a été transmise au service départemental de la Police de l'eau). Le batardeau a été enlevé suite à la réception de ce courrier.

- la gestion du clapet de la Motte sur le ruisseau du Luat est conflictuelle avec le propriétaire, notamment pendant la période des écourees. Cet été, il a procédé à une ouverture du clapet pour effectuer une chasse, ce qui a pénalisé les agriculteurs en amont dont les bêtes s'abreuvent au cours d'eau. Ces dernières n'ont pas eu d'eau pendant quelques jours. Le barrage a été remonté rapidement mais il a fallu du temps pour que tout se remette en place.

M. Le Président a donc transmis un courrier au propriétaire pour lui rappeler que seul le Syndicat assure la gestion de cet ouvrage. Le service de la Police de l'eau a été sollicité pour étudier le droit d'eau lié à cet ouvrage et en tirer les conséquences vis-à-vis de la pérennité de ce clapet au regard de la réglementation en vigueur.

↳ Indemnité du nouveau trésorier

Un nouveau Trésorier a pris ses fonctions depuis mai 2011 à la Trésorerie d'Evron. Désormais, une délibération nominative doit être prise pour l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier.

Les délégués délibèrent sur le pourcentage de cette indemnité à verser au Trésorier d'Evron pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le Comité syndical :

- Attribue à M. Michel DOMAIN et M. Jean-François LAISNEY une indemnité de conseil annuel aux taux de 50 % conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, pour l'année 2011.

↳ Brochure sur le CRE

Une brochure sur le CRE de la Jouanne avait été réalisée fin 2010, principalement pour les propriétaires riverains de la Jouanne.

Cette brochure va être réactualisée avec des photos de travaux réalisés en 2011, puis transmise par mail aux communes ; celles qui le souhaitent pourront insérer des informations et photos de cette brochure dans leur bulletin municipal.

Le Syndicat va lancer l'édition d'environ 500 brochures pour sa correspondance avec les riverains mais également pour mettre à disposition du public dans les mairies.

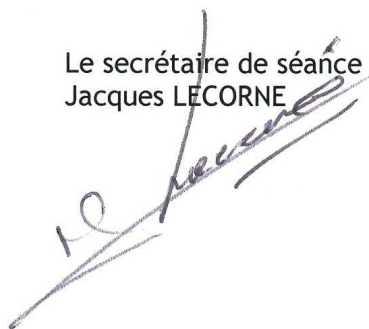
Elle sera remise à jour l'année prochaine avec les travaux réalisés en 2012.

↳ Ecourrues 2011 / 2012

M. Le Président rappelle que les ouvrages seront mis en écourrues prochainement, vers fin novembre - début décembre selon le niveau d'eau de la rivière.

Le Comité de pilotage du Contrat Restauration Entretien avec l'ensemble des délégués du comité syndical, les financeurs et les partenaires du Syndicat ainsi que les représentants des usagers (agriculteurs, pêcheurs et riverains) aura lieu le **Vendredi 2 décembre prochain à 10h00 à MONTSURS.**

Le secrétaire de séance
Jacques LECORNE



Le Président
Roger MAROT

